

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

CS/PK

P.V. FI 33 P.V. CEB 14

Commission des Finances et du Budget Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 25 avril 2022

Ordre du jour :

Évolution budgétaire - chiffres au 31 mars 2022

*

Présents:

M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Dan Kersch, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Carlo Weber, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Ministère des Finances

Mme Yuriko Backes, Ministre des Finances

M. Bob Kieffer. Directeur du Trésor

M. Nima Ahmadzadeh, Directeur des Affaires économiques et budgétaires

M. Maurice Decker, Ministère des Finances

Inspection Générale des Finances

M. Marc Vanolst, Directeur faisant fonction de l'Inspection générale des Finances

Administration des contributions directes

Mme Pascale Toussing, Directeur de l'Administration des contributions directes

Administration des douanes et accises

M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des douanes et accises

M. Guy Rollinger, de l'Administration des douanes et accises

Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA

M. Eric May, de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Mme Caroline Guezennec, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Mme Nadine Gautier, de l'Administration parlementaire (Relations publiques)

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission des Finances et du Budget

*

Évolution budgétaire - chiffres au 31 mars 2022

Suite aux mots de bienvenue de <u>la Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire</u>, <u>Madame Diane Adehm (CSV)</u>, <u>Madame la Ministre des Finances</u> prend la parole pour préciser tout d'abord que les chiffres du mois de mars ne représentent qu'une situation ponctuelle et ne tiennent pas compte des risques auxquels le Luxembourg est actuellement confronté, comme par exemple la guerre en Ukraine. Par ailleurs, les dépenses ne reflètent pas encore les mesures qui ont été décidées dans le cadre des réunions du Comité de coordination tripartite et de la table ronde « Energiedësch ». Les chiffres pour le mois de mars 2022 s'inscrivent ainsi dans la même tendance favorable déjà observée en 2021, qui est essentiellement liée à l'amélioration de la conjoncture économique.

La Ministre présente ensuite les chiffres relatifs à la situation budgétaire au 31 mars 2022 et apporte les informations suivantes aux tableaux qui ont été distribués aux députés au préalable de la réunion¹ :

<u>Tableau 1 – situation des recettes courantes de l'État au 31 mars 2022</u>

a) Administration des contributions directes

Les <u>recettes totales</u> de l'Administration des contributions directes (ACD) au 31 mars 2022 s'élèvent à 3,1 milliards d'euros, donc +13% par rapport à 2021 et 30% du budget voté (soit en-dessus de leur seuil théorique de 25% pour les trois premiers mois de l'année). La Ministre précise qu'il n'est pas possible, à ce stade, de dresser une conclusion sur l'évolution des recettes de l'ACD étant donné que l'exécution budgétaire vient tout juste de débuter et que le contexte actuel ne permet pas de réaliser des prévisions précises.

- Les recettes découlant de <u>l'impôt sur les collectivités</u> s'élèvent à 619 millions d'euros, soit +10% par rapport aux recettes du même mois pour l'année 2021.
- Les recettes relatives à <u>l'impôt commercial communal</u> s'élèvent à 272 millions d'euros, soit -6% par rapport aux recettes du même mois pour l'année 2021.
- Les recettes provenant de <u>l'imposition par voie d'assiette</u> s'élèvent à 315 millions d'euros, soit une hausse de +14% par rapport à mars 2021. Cette hausse s'explique par le nombre croissant des contribuables ainsi que par des encaissements de soldes importants relatifs à des années d'imposition antérieures.

_

¹ Voir en annexe du présent procès-verbal

- Les recettes de <u>l'impôt sur les traitements et salaires</u> s'élèvent à 1,5 milliard d'euros, soit +18% par rapport aux recettes du même mois pour l'année 2021.
- Les recettes en provenance de <u>l'impôt de solidarité</u> (payé aussi bien par les personnes morales que par les personnes physiques) s'élèvent à 104 millions d'euros, soit +19% par rapport à mars 2021.
- Les recettes du prélèvement sur les <u>revenus de capitaux</u> s'élèvent à 154 millions d'euros, soit -15% par rapport aux recettes au mois de mars 2021. Ces recettes sont très volatiles et marquées par des versements de dividendes importants par certains gros contribuables en 2021.
- Les recettes découlant de l'<u>impôt sur la fortune</u> s'élèvent à 334 millions d'euros, donc +10% par rapport à 2021.

b) Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Les <u>recettes totales</u> de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA pour le 31 mars 2022 s'élèvent à 1,9 milliard d'euros, soit +14% par rapport à mars 2021 et 26% du budget voté. Les recettes effectivement encaissées sont donc actuellement en dessus des prévisions budgétaires.

- Les recettes collectées au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'élèvent à 1,3 milliard d'euros au 31 mars 2022, soit +11% par rapport à la même période en 2021. La tendance observée au niveau de la TVA résulte surtout de l'évolution favorable des recettes brutes et de la hausse importante des remboursements connue durant la même période en 2021.
- Les <u>droits d'enregistrement</u> encaissés fin mars 2022 affichent un montant de 150 millions d'euros, soit +21% par rapport à mars 2021.
- Les recettes perçues au titre de la <u>taxe d'abonnement</u> s'élèvent à 350 millions d'euros, ce qui équivaut à une hausse de +18% par rapport à la même période en 2021. Cette tendance est favorable et reflète une évolution positive de la valeur nette d'inventaire de l'ordre de +4,6%. Fin 2021, les actifs sous gestion ont atteint 5 789 milliards d'euros en valeur absolue.
- Les <u>droits de succession</u> s'élèvent à 44 millions d'euros, soit +72% par rapport à mars 2021. L'évolution positive des droits de succession est liée à un nombre limité d'actes successoraux plus importants.

c) Administration des douanes et accises

Les <u>recettes globales</u> perçues par l'Administration des douanes et accises en mars 2022 s'élèvent à 483 millions d'euros, soit +20% par rapport à mars 2021 et 26% du budget voté. Ces recettes sont donc légèrement supérieures aux prévisions budgétaires.

La Ministre précise, à titre préliminaire, que depuis le 1^{er} janvier 2022 la taxe CO₂ a été rehaussée de 1,1 centimes par litre pour l'essence et de 1,2 centimes par litre pour le gasoil.

- Pour ce qui concerne les huiles minérales, les recettes relatives aux ventes d'essence s'élèvent à 60 millions d'euros, soit +41% par rapport à la même période de 2021. Cette hausse est liée au relâchement des mesures sanitaires mises en place lors de la pandémie et à la hausse du trafic y résultante. En comparaison avec l'année 2019, ces recettes ont connu une hausse de +9%, soit +12 millions d'euros en termes absolus.

- Pour ce qui concerne le diesel (gasoil routier), les recettes s'élèvent à 167 millions d'euros, donc une augmentation de +5%. En comparaison avec l'année 2019, les recettes du diesel ont baissé de -5 millions d'euros, ce qui équivaut à une baisse de -110 millions de litres (-21%) au niveau des ventes. La Ministre tient à souligner que la taxe CO₂ a rendu le prix du diesel professionnel du Luxembourg moins attractif que les prix appliqués en Allemagne et en France. Il échet donc de constater que l'introduction de la taxe CO₂ a engendré une baisse structurelle des ventes du diesel.
- En mars 2022, les recettes des <u>droits d'accises sur les tabacs manufacturés</u> s'élèvent à 202 millions d'euros, soit une hausse de +27% par rapport à 2021. La Ministre précise que les accises sur le tabac ont été augmentées au 1^{er} février 2022 et qu'avant cette hausse traditionnelle on constate toujours une hausse des ventes.
- Les recettes des <u>droits d'accises sur l'alcool</u> s'élèvent à 15 millions d'euros, soit une hausse de +41% par rapport à 2021.
- Les recettes au titre de la <u>taxe sur les véhicules automoteurs</u> affichent un montant de 19 millions d'euros en mars 2022. Ces recettes sont restées stables par rapport à l'année 2021.

En conclusion, les recettes pour les trois administrations fiscales pour le mois de mars 2022 s'élèvent à 5,4 milliards d'euros, donc +14% par rapport à mars 2021. Les recettes ont atteint 28% du budget voté (au-dessus des 25% attendus à l'issue des trois premiers mois de l'année).

<u>Tableaux 2 et 3 – Evolution des recettes et dépenses de l'Administration centrale selon</u> les normes SEC2010 au 31 mars 2022

À titre préliminaire, la Ministre précise que toute interprétation des chiffres au début de l'exécution budgétaire 2022 est à réaliser avec prudence. Les coûts liés à la guerre en Ukraine ne sont pas encore pris en compte.

Les dépenses réalisées dans le cadre de la gestion de la pandémie varient fortement d'une année à l'autre. Au 31 mars 2022, ces dépenses pour l'année 2022 se chiffrent à environ 61 millions d'euros. En 2020 celles-ci se sont élevées à 2,6 milliards d'euros (4% du PIB) et en 2021 à 742 millions d'euros. En 2022, des garanties ont été octroyées pour un montant total de 253 millions d'euros, dont 164 millions d'euros au titre du régime de garanties étatiques et 89 millions d'euros au titre des garanties de la part de l'Office du Ducroire Luxembourg. L'année 2021 a été également marquée par des dépenses exceptionnelles en raison des inondations. Jusqu'au 31 mars 2022, 19,2 millions d'euros ont été effectivement déboursés à cette fin.

- Les dépenses relatives à la <u>consommation intermédiaire</u> (frais de fonctionnement etc.) ont augmenté de 47,6 millions d'euros, soit +13,1% par rapport à mars 2021. Ces dépenses incorporent notamment des charges encore encourues aujourd'hui en raison de la crise sanitaire.
- Les dépenses au titre des <u>rémunérations des salariés</u> affichent une progression de 102 millions d'euros, soit +8,1% par rapport à mars 2021. Cette progression résulte des recrutements supplémentaires dans la Fonction publique ainsi que de la tranche indiciaire d'octobre 2021.

- Les dépenses en matière de <u>prestations sociales autres qu'en nature</u> affichent une hausse de 8,2 millions (+1,5%) par rapport à celles de fin mars 2021.
- Les <u>transferts courants</u> (pensions, maladie, famille, communes) affichent une baisse de 150,6 millions d'euros, donc -5,9% par rapport à mars 2021. Cette baisse s'explique par un déphasage au niveau des paiements réalisés en faveur des organes de la Sécurité sociale (à partir de 2022, uniquement une tranche ne sera que versée en janvier).
- Les dépenses d'investissement s'élèvent comme suit :
 - Les <u>investissements directs</u> (formation de capital) effectués au 31 mars 2022 augmentent de 34,1 millions d'euros (+16,3%) par rapport à celles de mars 2021. Cette différence s'explique par des dépenses importantes réalisées au niveau de certains fonds spéciaux.
 - Les <u>investissements indirects</u> (transferts en capital) affichent au 31 mars 2022 une baisse de -24,8 millions d'euros (-16,4%) par rapport à la même période de 2021. Cette hausse est liée aux dépenses importantes qui avaient été réalisées en 2021 par le Fonds de relance et de solidarité et des subventions octroyées aux petites et moyennes entreprises.
 - Le total des investissements (cumul des rubriques « formation de capital » et « transferts en capital ») en mars 2022 atteint un montant d'environ 370 millions d'euros, soit +2,6% par rapport à 2021. En soustrayant les dépenses liées à l'avion militaire, les investissements ont augmenté de +50,7 millions d'euros (+15,9%) par rapport 2020, démontrant ainsi clairement la volonté du gouvernement à maintenir les investissements à des niveaux élevés.

En conclusion, les dépenses totales de l'Administration centrale s'élèvent au 31 mars 2022 à 5,3 milliards d'euros et restent stables en comparaison avec les années 2020 et 2021.

Au total, les recettes de l'Administration centrale ont augmenté de +716 millions d'euros (+13,4%) alors que les dépenses sont restées stables (+14 millions d'euros, +0,3%). L'Administration centrale affiche au 31 mars 2022 un surplus de +757 millions d'euros, donc +702 millions d'euros plus qu'en mars 2021. Alors qu'à première vue, ces chiffres font part d'une amélioration spectaculaire, il convient néanmoins de les interpréter avec beaucoup de prudence à cause des changements intervenus au niveau des transferts à l'attention de la Sécurité sociale et des dépenses exceptionnelles réalisées en 2021 dans le contexte de la pandémie.

Tableau 4 – Budget de l'État pour 2022 d'après la législation sur la comptabilité de l'État

Fin mars 2022, les <u>recettes totales de l'État central</u> s'élèvent à 5,5 milliards d'euros, soit près de +3,1 points de pourcentage plus élevés que le montant prévu dans le budget voté. Les <u>dépenses</u> s'élèvent quant-à-elles à 5,9 milliards d'euros, donc +3,2 points de pourcentage supérieurs aux prévisions établies dans le budget voté Le <u>déficit de l'État central</u> s'élève à -450 millions d'euros.

Le <u>budget des opérations financières</u> n'affiche aucune recette au 31 mars 2022, étant donné que l'État n'a pas contracté de nouveau emprunt. Les dépenses s'élèvent à 1 milliard d'euros, ce qui correspond à un remboursement d'emprunt effectué en date du 21 mars 2022. Cet emprunt était soumis à un taux d'intérêt de 2,25%.

Au 31 mars 2022, les <u>liquidités</u> de l'État se sont élevées à environ 1,4 milliard d'euros. A ce jour, les liquidités s'élèvent à 2,5 milliards d'euros. La Ministre précise dans ce contexte que le nouveau fonds créé pour les liquidités des communes et autres acteurs de l'Administration centrale a connu un véritable succès. Fin mars 2022, 37 déposants (21 communes, 10 syndicats de communes, 5 établissements publics et 1 institution, à savoir la Chambre des Députés) y ont versé environ 458 millions d'euros. Les dépôts sont faits pour une durée de 6 mois et sont gérés conjointement aux liquidités de l'État.

En raison de la situation confortable des liquidités, l'État était dans la capacité de rembourser un emprunt pour 1 milliard d'euros, sans devoir contracter un nouvel emprunt. Ce remboursement permettra à l'État d'économiser annuellement un montant de 22,5 millions d'euros (économies réalisées au titre des intérêts).

Fin mars 2022, la <u>dette publique</u> du Luxembourg s'élève à environ 16,9 milliards d'euros et correspond à 23,7% du PIB (25,1% fin décembre 2021). Au vu des défis auxquels le Luxembourg se trouve actuellement confronté, la Ministre attire l'attention sur le fait qu'il n'est pas exclu que l'État contracte de nouveau un emprunt au cours du deuxième trimestre de l'année 2022.

En guise de conclusion, la Ministre précise que, conformément aux normes SEC2010, les recettes de l'Administration centrale ont augmenté de +13,4% et les dépenses sont restées quasiment stables (+0,3%) par rapport à 2021. Ainsi, au 1^{er} trimestre 2022, le solde de l'Administration centrale s'élève à +757 millions d'euros.

La Ministre souligne que le Gouvernement a réussi à gérer la crise avec succès et que les chiffres au 1^{er} trimestre 2022 reflètent une nette amélioration de la conjoncture et une bonne reprise des recettes. Néanmoins, l'impact de la guerre de l'Ukraine et la crise énergétique y afférente ne sont pas encore reflétés dans les chiffres. Le Programme de stabilité et de croissance pour l'année 2022 prévoit une première estimation de l'impact de ces différents risques sur les finances publiques. En attendant, le ministère des Finances et l'Inspection générale des finances continueront à surveiller de près l'évolution de la situation.

*

Suite à la présentation de la Ministre des Finances, <u>Monsieur le Député Roy Reding (ADR)</u> prend la parole pour demander si le ministère des Finances a utilisé les fonds des communes et des autres acteurs de l'Administration centrale déposés auprès de la Trésorerie de l'État, pour rembourser l'emprunt de 1 milliard d'euros.

À la question de Monsieur Reding, <u>la Ministre des Finances</u> explique que ces dépôts n'ont pas d'influence sur les remboursements des emprunts de la part de la Trésorerie.

<u>Le Directeur du Trésor</u> ajoute encore que ces liquidités sont, certes, gérées conjointement mais que les liquidités détenues par l'État étaient suffisantes pour payer l'emprunt. Les liquidités de l'État s'élèvent à l'heure actuelle à 2,5 milliards d'euros, ce qui démontre bien que l'État n'a pas besoin d'avoir recours aux dépôts des communes et des autres acteurs.

À la question de Monsieur le Député Gilles Roth (CSV) relative aux sommes actuellement déposées par les communes et les autres acteurs de l'Administration centrale auprès de la Trésorerie de l'État, le Directeur du Trésor répond qu'au 31 mars 2022 les dépôts se sont élevés à 458 millions d'euros. Il indique ne pas avoir à portée de main le détail des sommes déposées par acteur concerné et transmettra cette information aux membres de la Commission lors de la prochaine réunion sur la situation budgétaire.

Monsieur Roth demande pourquoi l'État aura probablement besoin de contracter un nouvel emprunt au 2ème trimestre 2022.

À la deuxième question de Monsieur Roth, <u>le Directeur du Trésor</u> répond que l'emprunt permettra de constituer une réserve de liquidités qui assurera, entre autres, le financement des mesures qui ont été décidées dans le cadre de la tripartite et du « Energiedësch ». Compte tenu des risques auxquels le Luxembourg et ses finances publiques sont confrontés, il faut s'attendre à un recul au niveau des recettes. Par ailleurs, compte tenu de la situation inflationniste, il peut s'avérer plus opportun de faire encore un emprunt au 2ème trimestre car il n'est pas exclu que les taux d'intérêt augmenteront dans les mois qui suivent. La décision de contracter un emprunt au 2ème trimestre n'est toutefois pas encore définitive et la situation des liquidités de l'État reste aujourd'hui encore assez confortable. Les services de la Trésorerie de l'État suivent de près et au jour le jour la situation conjoncturelle.

En référence à l'affirmation du Directeur du Trésor relatif à l'abondance actuelle des liquidités, Monsieur Gilles Roth demande si, de la somme de 2,5 milliards d'euros, ont déjà été déduits les rémunérations des salariés et des pensionnés ainsi que les dépôts des communes et autres acteurs de l'Administration centrale.

Le Directeur du Trésor confirme qu'il y a lieu de déduire des 2,5 milliards d'euros de liquidités encore les dépôts de 458 millions d'euros et les rémunérations. En même temps, il faut néanmoins également prendre en compte les recettes qui seront versées au profit de la Trésorerie tous les mois. À titre d'exemple, le Directeur précise que, vers début mai, le niveau des liquidités tombera en principe à environ 1,5 milliard euros pour ensuite augmenter de nouveau à 2 voire 2,5 milliards d'euros dû aux recettes supplémentaires. Ces fluctuations sont tout à fait normales de mois en mois. Ce calcul ne prend néanmoins pas encore en compte les mesures qui ont été décidées dans le cadre de la tripartite et du « Energiedësch » ni des éventuels chocs conjoncturels.

Monsieur le Député Yves Cruchten (LSAP) prend la parole pour demander des explications sur la différence importante du solde de l'Administration centrale (selon les normes européennes SEC2010), par rapport au solde de l'État (conformément à la législation sur la comptabilité de l'État).

Le Directeur faisant fonction de l'Inspection générale des Finances répond que la divergence provient en principe du paiement des dotations à l'attention des fonds spéciaux. Il tâchera de fournir des explications plus détaillées relatives à cette divergence des chiffres aux membres de la commission parlementaire à l'issue de la réunion².

Le Président de la Commission des Finances et du Budget, Monsieur André Bauler (DP), intervient pour demander à combien s'élevaient les liquidités de l'État avant le remboursement de l'emprunt de 1 milliard d'euros. Par ailleurs, il aimerait connaître le montant des frais que l'État doit supporter pour gérer l'argent déposé par les communes et les autres acteurs de l'Administration centrale. Enfin, il demande si le ministère des Finances a déjà réalisé une estimation de l'impact budgétaire de la prochaine tranche indiciaire.

² Explications reçues de la part de l'Inspection générale des finances à la suite de la réunion : « La différence

une optique loi 1999, alors que les dépenses effectives se font qu'au fur et à mesure de l'exercice budgétaire. Des explications détaillées sur le passage entre la loi 1999 au SEC sont par ailleurs publiées chaque année dans la loi de programmation financière pluriannuelle. »

essentielle entre la comptabilisation suivant la loi comptable de 1999 et la comptabilisation européenne suivant le SEC réside dans le fait que cette dernière prend en compte les <u>dépenses effectives</u> des fonds spéciaux, services de l'Etat à gestion séparé et autres entités faisant partie du secteur de l'administration centrale, et non pas la dotation budgétaire qui leur est allouée. De même convient-il de relever que la comptabilité suivant la loi de 1999 ne concerne que les départements ministériels alors que la comptabilité SEC concerne l'ensemble du sous-secteur de l'administration centrale. A cela s'ajoute le fait que la plupart des dotations aux fonds spéciaux sont souvent effectuées de manière intégrale pendant le premier trimestre, ce qui est reflété dans le solde de cette période dans

À la dernière question de Monsieur Bauler, <u>la Ministre</u> répond qu'une tranche indiciaire coûte typiquement environ entre 100 et 200 millions d'euros à l'État.

En référence aux autres questions de Monsieur Bauler, <u>le Directeur du Trésor</u> explique que les liquidités de la Trésorerie de l'État, en ce compris les fonds placés auprès de la Trésorerie par d'autres entités de l'Administration centrale, font l'objet de différents placements financiers. Pour chaque type de placement, sont appliqués différentes échéances et différents taux d'intérêt. Le Directeur fournira lors de la prochaine réunion sur la situation budgétaire des informations complémentaires aux députés relatives aux différents placements effectués.

L'État est bien entendu également soumis à des taux d'intérêt négatifs sur ses placements. Partant, le fait que les communes et les autres organes de l'Administration centrale peuvent bénéficier de dépôts auprès de la Trésorerie sans que ces intérêts négatifs leurs soient répercutés, peut en quelque sorte constituer une forme de subvention. Le Directeur précise néanmoins que l'État a également pu contracter des emprunts à des taux négatifs.

Luxembourg, le 16 mai 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact

1

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 MARS 2022 (selon la comptabilité de l'Etat)

(for the model of a series for a series EUD)	31 ma	ars	Variatio	n 22/21	Budget	Budget	Compte prov.	Recettes en %	du budget voté
(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	2022	2021	en mio. EUR	en %	2022	2021	2021	2022	2021
I. Contributions directes	3 072.5	2 728.3	344.2	12.6	10 151.3	8 996.0	10 269.8	30.3	30.3
1. Collectivités [1]	618.9	562.3	56.5	10.1	1 980.0	1 950.0	2 121.9	31.3	28.8
2. Assiette [1]	314.7	276.3	38.5	13.9	860.0	795.0	1 025.6	36.6	34.8
3. Salaires et traitements	1 515.5	1 288.3	227.2	17.6	5 240.0	4 545.0	4 799.1	28.9	28.3
4. Impôt de solidarité	104.5	88.1	16.4	-	622.3	561.1	611.6	16.8	15.7
5. Revenus de capitaux	154.3	182.3	-28.0	-15.4	500.0	350.0	758.4	30.9	52.1
6. Fortune [2]	334.1	303.9	30.2	9.9	800.0	660.0	801.6	41.8	46.0
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	4.5	7.3	-2.8	-38.3	22.5	26.0	20.7	19.9	27.9
Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	14.2	5.9	8.3	140.6	54.0	53.0	51.1	26.3	11.1
9. Jeux de casino (recettes brutes)	2.1	2.4	-0.3	-13.3	22.0	12.5	21.16	9.3	19.0
10. Contributions directes - autres	9.8	11.6	-1.8	-15.5	50.5	43.4	58.7	19.3	26.6
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	272.1	288.8	-16.7	-5.8	950.0	900.0	1 034.7	28.6	32.1
			i					i	
II. Douanes & accises	482.6	403.2	79.4	19.7	1 892.6	1 659.9	1 868.6	25.5	
11. Droits d'accises sur l'essence [3]	59.5	42.2	17.3	41.0	223.2	206.5	226.2	26.6	20.4
dont taxe CO2	8.9	5.0	3.9	79.2	35.4	27.7	29.6	25.1	17.9
12. Droits d'accises sur le gasoil routier [3]	167.1	159.3	7.8	4.9	704.6	630.9	690.4	23.7	25.2
dont taxe CO2	38.3	30.2	8.1 	27.0	167.0	131.7	141.1	23.0	22.9
13. Droits d'accises sur les tabacs manufacturés	202.2	159.7	42.6	26.7	730.0	657.1	750.1	27.7	24.3
14. Droits d'accises sur l'alcool	15.2	10.8	4.4	41.2	67.2	59.9	64.0	22.7	18.0
15. Taxe sur les véhicules automoteurs	18.8	18.7	0.2	0.8	67.0	68.0	68.3	28.1	27.5
16. Eurovignettes	3.9	3.9	0.0	1.0	14.5	14.5	16.0	27.1	26.9
17. Droits de douane CE	1.2	1.3	-0.1	-6.8	6.0	6.0	9.7	20.1	21.6
18. Douanes - Autres	14.6	7.4	7.1	96.2	80.2	17.1	44.1	18.2	43.5
dont taxe CO2 [4]	10.0	3.6	6.4	174.9	57.1	n.a.	27.4	17.5	-
								I	
III. Enregistrement & domaines	1 888.24	1 655.6	232.6	14.1	7 141.5	5 916.6	6 761.9	26.4	28.0
19. Droits d'enregistrement	149.8	124.2	25.6	20.6	524.7	383.9	485.3	28.6	32.4
20. Taxe sur la Valeur ajoutée	1 282.4	1 151.5	130.9	11.4	4 779.3	4 012.8	4 538.7	26.8	
21. Taxe d'abonnement [5]	350.1	297.5	52.6	17.7	1 380.3	1 094.0	1 280.5	25.4	
22. Taxe sur les assurances	15.5	12.5	3.1	24.4	66.2	62.2	64.7	23.5	20.1
23. Droits de succession	44.1	25.6	18.5	72.4	85.0	85.0	117.0	51.9	30.1
24. Enregistrement & domaines - autres	46.3	44.2	2.0	4.6	306.0	278.8	275.7	15.1	15.9
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	5 443.4	4 787.1	656.3	13.7	19 185.4	16 572.6	18 900.4	28.4	28.9
								i	
IV. Trésorerie de l'Etat	32.7	36.0	-3.3	-9.2	321.2	253.8	498.8	10.2	
25. Participations et part de l'Etat dans le bénéfice	2.2	3.8	-1.6		186.3	160.8	270.8	1.2	2.4
26. Intérêts de fonds en dépôt	0.1	11.4	-11.2	-	1.0	1.0	11.7	12.1	1 136.7
27. Trésorerie de l'Etat - autres	30.4	20.8	9.5	45.8	133.9	92.0	216.4	22.7	22.6
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	5 476.1	4 823.1	652.9	13.5	19 506.6	16 826.4	19 399.2	28.1	28.7

^[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

^[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

^[3] Droits d'accises totaux se composant des droits d'accises communes UEBL, des droits d'accises autonomes, de la contribution sociale ainsi que de la taxe CO2.

^[4] Taxe CO2 perçue sur l'essence au plomb, le kérosène, le pétrole lampant industriel et combustible, le gasoil carburant et chauffage, le LPG et le gaz naturel.

^[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

20



22

Administration centrale 2022 (selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses au 31 mars 2022

		Situation fin mars									
	2019 2020		2021	2022	Varia 2022/						
	2019	19 2020 2021		2022	en millions	en %					
Dépenses	4 415	5 269	5 301	5 316	+ 14	+0.3%					
Recettes	4 928	4 891	5 357	6 073	+ 716	+13.4%					
Solde	+ 513	- 378	+ 56	+ 757	+ 702						

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Administration centrale 2022 (selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin mars								
					variation 2	2022/2021			
	2019	2020	2021	2022	en	en %			
					millions	C11 /0			
<u>Dépenses</u>									
1. Consommation intermédiaire	313.0	354.1	362.7	410.4	+ 47.6	+13.1%			
2. Formation de capital	237.2	261.8	209.4	243.5	+ 34.1	+16.3%			
3. Rémunération des salariés	1 076.1	1 226.3	1 255.7	1 357.7	+ 102.0	+8.1%			
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement)	121.0	160.6	138.2	140.5	+ 2.3	+1.7%			
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	49.0	46.8	55.4	54.1	- 1.4	-2.5%			
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG)	416.3	481.9	539.3	547.4	+ 8.2	+1.5%			
7. Prestations sociales en nature	5.3	52.4	33.8	44.7	+ 10.9	+32.4%			
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille,	2 080.3	2 578.4	2 549.9	2 399.3	- 150.6	-5.9%			
Communes)	2 000.3	2 370.4	2 343.3	2 333.3	- 130.0	-3.576			
- transferts à la sécurité sociale	1 254.3	1 627.5	1 633.6	1 398.4	- 235.3	-14.4%			
- transferts aux administrations locales	331.9	371.6	357.5	419.7	+ 62.2	+17.4%			
- autres	494.2	579.3	558.8	581.2	+ 22.5	+4.0%			
9. Transferts en capital	110.9	111.0	151.0	126.3	- 24.8	-16.4%			
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	5.7	- 4.5	5.7	- 8.3	- 13.9	-245.8%			
Dépenses totales	4 414.8	5 268.8	5 301.1	5 315.6	+ 14.5	+0.3%			
Recettes									
11. Impôts sur la production	1 765.9	1 842.2	2 027.4	2 358.4	+ 331.0	+16.3%			
12. Impôts courants sur le revenu	2 610.8	2 537.9	2 730.3	3 076.7	+ 346.4	+12.7%			
13. Autres recettes	551.4	511.0	599.1	637.7	+ 38.6	+6.4%			
Recettes totales	4 928.1	4 891.1	5 356.8	6 072.8	+ 716.0	+13.4%			
 Solde	+ 513.3	- 377.7	+ 55.7	+ 757.2	+ 701.5	-			



Budget de l'Etat* pour 2022

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

Compte au 31 mars 2022

	Budget	Situation fin mars		
	2022	En valeur	En %* du budget	
Budget courant				
Recettes	19 417.2	5 431.3	28.0%	
Dépenses	18 425.1	4 739.3	25.7%	
Solde	+ 992.1	+ 692.0	-	
Budget en capital				
Recettes	96.9	46.1	47.6%	
Dépenses	2 583.8	1 187.9	46.0%	
Solde	-2 486.8	-1 141.8	-	
Budget total				
Recettes	19 514.2	5 477.4	28.1%	
Dépenses	21 008.9	5 927.2	28.2%	
Solde	-1 494.7	- 449.8	-	

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Le tableau ci-dessus est exprimé **HORS** opérations financières

	Budget	Situation fin mars		
Budget des enérations financières	2022	En valeur	en % du	
Budget des opérations financières	2022	Eli valeul	budget voté	
Recettes des opérations financières	2 369.2	0.0	0.0%	
Emprunts	2 367.0	0.0	0.0%	
Autres	2.2	0.0	0.8%	
Dépenses des opérations	1 223.0	1 005.6		
financières	1 223.0	1 005.6	82.2%	
Solde	+1 146.2	-1 005.5	-	

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

^{*} par rapport au budget voté 2022

^{*} par rapport au budget voté 2022

	iviise a jo	ur: 31 mars 2	.022							
Mesure	Description	Sous-	Montants of		Mon débo (Exercic	ursés	és déboursés		s recouvrés	
Wesure		Secteur	en millions d'euros	en % du PIB	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en % du PIB
	Dépenses	discrétionna	aires	1			1	ı		
Mesures sanitaires et liées à la gestion de la	Dépenses en matière de gestion de crise sanitaire		247	0.4%	206	0.3%	24	<0,1%		
crise	HCPN ¹		118	0.2%	109	0.1%	4	<0,1%		
								10,270		
	Frais d'acquisition pour la gestion de crises		7	<0,1%	1	0.0%				
	Service Information et Presse / Rapatriement		1	<0,1%						
	Contribution et actions de partenariat en matière de									
	capacités militaires dans le cadre de l'UE et de		2	<0,1%						
	l'OTAN									
	Frais d'expert / Achats de médicaments/ Frais de		71	0.1%	96	0.1%	20	<0,1%		
	fonctionnement de centres d'hébergement d'urgence									
	Monitoring de la population luxembourgeoise		31	<0,1%						
	pendant la sortie de crise COVID-19			10,270						
	Réserve sanitaire		17	<0,1%						
Avances remboursables en faveur des	Avances remboursables d'un montant maximal de		152	0.2%	28	<0,1%				
entreprises	1.800.000 EUR ²				_	.,				
Aides directes en faveur des entreprises	Différentes aides directes en faveur des		105	0.2%	0.2	<0,1%				
	microentreprises et indépendants									
	Aide forfaitaire aux microentreprises de 5 000 EUR		32	<0,1%						
	(Stabilisation) Aide forfaitaire complémentaire aux microentreprises									
	de		37	0.1%	0	<0,1%				
	5 000 EUR (Stabilisation)									
	Aide forfaitaire aux entreprises (10 à 20 pers.) de 12 500 EUR (<u>Stabilisation</u>)		8	<0,1%						
	Aide forfaitaire de 2 500 EUR pour les indépendants									
	(Stabilisation)		6	<0,1%	0	<0,1%				
	Aide forfaitaire supplémentaire de 3 000 - 4 000 EUR									
	pour indépendants (Stabilisation)	AC	13	<0,1%	0	<0,1%				
	Aide de redémarrage pour le commerce de détail en			0.40/		.0.40/				
	magasin (Neistart)		9	<0,1%	0	<0,1%				
Fonds de relance et de solidarité	Aide directe mensuelle de 1.250 euros par salarié en poste et de 250 euros par salarié au chômage partiel pour soutenir les secteurs les plus touchés par la crise COVID-19 (Neistart) et autres aides		52	0.1%	233	0.3%	10	<0,1%		
	dont: Aide FRS		49	0.1%	61	0.1%	4	z0.19/		
					61			<0,1%		
	dont: Aide coûts non-couverts		3	<0,1%	157	0.2%	6	<0,1%		
	dont: Aide indépendants 2021				15	<0,1%				
Mesures pour soutenir les investissements	Aide incitant les entreprises, moyennant des niveaux de subvention particulièrement favorables, à réaliser des investissements		2	<0,1%	24	<0,1%	1	<0,1%		
Différentes aides sectorielles	Soutien financier pour la culture, le sport, le tourisme, et l'agriculture		21	<0,1%	1	<0,1%				
	Fonds de Relance Tourisme		2	<0,1%						
	Bons d'achat pour une nuitée dans une structure									
	d'hébergement au Luxembourg		5	<0,1%						
	Mesures spécifiques pour la culture		9	<0,1%						
	Restart Sport		2	<0,1%	-	-0.10				
	Paquet de relance Agriculture		3	<0,1%	1	<0,1%				
	Aide financière et primes d'achat pour la rénovation énergétique, la promotion des systèmes de									
Relance économique verte et durable	chauffage basés sur les énergies renouvelables et		1	<0,1%						
	l'électromobilité									
	Chômage partiel en faveur de tous les secteurs									
Mesures pour maintenir l'emploi	affectés par la crise		1010	1.6%	198	0.3%	4	<0,1%	-386	-0.6%
	Chômage partiel pour cas de force majeure									
	(Stabilisation)		859	1.3%						
	Prolongation de l'indemnisation de chômage pour 3		22	<0,1%	18	0.0%	0	<0,1%		
	mois (Stabilisation)									
	Chômage partiel structurel (Neistart)		129	0.2%	180	0.2%	4	<0,1%		
Mesures en faveur de l'éducation	Aides pour assurer le fonctionnement en alternance des écoles et des services d'éducation et d'accueil		47	0.1%	12	<0,1%				
	Recrutement de personnel		11	<0,1%	5	<0,1%				
		AC	<u> </u>	-,2,0	<u> </u>	,-,5				
	Fonctionnement en alternance des écoles et des	AC	36	0.1%	4	<0,1%				
	services d'éducation et d'accueil									
	Relance formation professionelle				3	<0,1%				
	<u> </u>	l			1					

Aides sociales	Allocation de vie chère doublée pour l'année 2020 et aide financière pour études supérieures étendue		41	0.1%	3.4	<0,1%				
	Aide Salaires social minimum (Compensation)				3.1	<0,1%				
	Allocation de vie chère doublée pour l'année 2020 et reconduction de l'allocation de vie chère pour 2021		40	0.1%						
	Extension de la durée maximale de l'aide pour études supérieures		1	<0,1%	0.3	<0,1%				
Indemnités pécuniaires de maladie	Prise en charge CNS dès le 1er jour d'incapacité de travail et gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail ³		145	0.2%	17	<0,1%	11	<0,1%		
	Prise en charge des indemnités pécuniaires de maladie jusqu'à la fin de l'état de crise		132	0.2%						
	Prise en charge des indemnités pécuniaires de maladie à partir du 1er juillet 2020 en cas de mise en quarantaine ou d'isolement	SS	11	<0,1%	13	<0,1%	11	<0,1%		
	Gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail		2	<0,1%	4	<0,1%	0	<0,1%		
Congé pour raisons extraordinaires	Congé pour raisons familiales extraordinaire et congé pour soutien familial ³		238	0.4%	11	<0,1%	11	<0,1%		
	Congé pour soutien familial	-	0	<0,1%	0	<0,1%	0	<0,1%		
	Congé pour raisons familiales (CPRF)		238	0.4%	11	<0,1%	11	<0,1%		
Sous-To	tal (Dépenses discrétionnaires)		2061	3.2%	734	1.0%	61	0.1%		
	I	Recettes		1		1			***************************************	
Impôts directs	Annulation des avances en matière d'impôt et report d'échéance de paiement		232	0.4%	4	<0,1%				
	Demande d'annulation de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} avance 2020		162	0.3%	0	<0,1%				
	Demande d'annulation HORECA de la 3ème et 4ème avance 2020 ainsi que de la 1ère et 2ème avance 2021	AC			3	<0,1%				
	Demande de délai de paiement		70	0.1%	1	<0,1%				
Impôts indirects	Tolérance administrative et remboursement de soldes créditeurs TVA < 10.000 EUR ¹		196	0.3%						
	TVA Perte COVID-19 (Mesures administratives)		83	0.1%						
	Remboursement COVID-19		113	0.2%						
Cotisations sociales	Report des cotisations sociales sans intérêts ni pénalités	SS	100	0.2%					-50	-0.1%
	Suspension jusqu'au 31 décembre 2020 des intérêts moratoires sur les cotisations non-payés à l'échéance ¹		4	<0,1%	4	<0,1%				
	Sous-Total		532	0.8%	8	<0,1%				
	TOTAL		2593	4.0%	742	#DIV/0!	61	0.1%		

AC = Administration centrale ; SS = Sécurité Sociale

Notes: Le tableau présente un aperçu de l'ensemble des mesures COVID-19 prises tant au niveau des dépenses et des recettes publiques pour les années 2020, 2021 et 2022 suivant la logique du périmètre de l'Administration publique.

Pour 2020, le Gouvernement enregistre à ce jour des remboursements pour le chômage partiel pour cas de force majeure (+386 millions d'euros) et pour les cotisations sociales (+50 millions d'euros).

¹Ces montants sont neutres d'un point de vue comptable pour le calcul du solde SEC 2010. Les recouvrements ont engendré une baisse du report des cotisations sociales.

² Une partie des dépenses effectuées par le HCPN seront prises en charge par la Sécurité Sociale pour un montant total de 14 millions d'euros.

³ L'Administration centrale assurera le financement du congé pour raisons familiales (soutien familial y inclus) et la prise en charge de l'indemnité pécuniaire de maladie par l'assurance maladie-maternité. La prise en charge CNS dès le 1er jour d'incapacité de travail a été intégralement supportée par l'Etat (cf loi Kassensturz). A noter toutefois que cette dépense ne constitue pas un coût supplémentaire pour l'Etat ni pour les Administrations publiques étant donné que cette mesure a entrainé une diminution des dépenses de la Mutualité des employeurs et, par conséquent, une diminution de la participation de l'Etat dans son financement, ce dernier supportant le déficit de la Mutualité des employeurs en vertu de l'article 56 du code de la sécurité sociale.

		Montants garantis			
Mesure	Description	en millions	en % du		
		d'euros	PIB		
Régime de garanties étatiques	Garantie étatique pour de nouveaux prêts octroyés par des établissements de crédits. Prolongation du régime de garanties étatiques jusqu'au 31 décembre 2021.	164	0.2%		
Office du Ducroire	Soutenir davantage les exportations, y compris vers les marchés touchés par la COVID-19.	89	0.1%		
	TOTAL	253	0.3%		